



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Orientation et Affectation 2022

Lycée Charles de Gaulle  
Ville de Muret – académie de Toulouse



# LE SOMMAIRE

## *Les étapes*

- **Le calendrier**
- **Les ressources**
- **Saisie AFFELNET pour la voie professionnelle**
  - Démarches
  - Qui saisit
- **Les opportunités et priorités** pour les élèves autour des thèmes ou situations suivantes :
  - Même famille de métiers
  - Hors familles de métiers
  - Hors établissements
- **Particularités – Passerelles**
  - Vers la voie technologique ?
  - Vers la voie générale ?
  - Retour vers la seconde, une réorientation ?
  - L'Enseignement Agricole, une spécificité
  - Les établissements privés, quelles modalités ?
  - Les Mini-stages, une obligation dans le cas de la réorientation (Hors famille de métiers)
  - CAP vers la 1<sup>ère</sup> professionnelle

# LE CALENDRIER 2022

Dates 2022	Orientation	Affectation			
02/12/2021 au 10/04/22	Service en Ligne ORIENTATION  Phase provisoire		15/06/22 au 30/06/22		Contrôles, saisies des résultats des commissions d'appel, ajustements et simulations de l'affectation AFFELNET : Résultats de l'affectation du Tour principal
07/03/2022 au au 20/03 /2022	Printemps de l'orientation		01/07/2022  (matin)		Début des inscriptions en ligne sur le service en ligne inscription pour les familles. Edition des notifications d'affectation.
11/04/2022 au 26/07/2022	Service en Ligne ORIENTATION  Phase définitive		01/07/22 - 14h30		Résultats donnés par les établissements (professeurs principaux)
9/05/22 au 31/05/22		AFFELNET : vœux définitifs à partir la fiche	01/07/22		Envoi des places vacantes aux établissements et CIO
			04/07/2022 au 07/07/2021		AFFELNET ouverture pour saisie des vœux en établissement -2 <sup>nd</sup> tour (de juillet) d'affectation  Entretiens, Saisie en établissements, CIO des vœux pour le 2 <sup>nd</sup> tour d'affectation
			07/07/2022		12h : Fin de saisie des vœux en établissement et CIO  A compter de 14 h : diffusion des résultats du 2 <sup>nd</sup> tour (de juillet).  Inscriptions en établissement

# L'Éducation au Choix

## *Les étapes*

- Présentation PsyEN dans toutes les classes de 2<sup>nd</sup>e professionnelles
- Création page ENT « après la 2<sup>nd</sup>e Famille de métiers » (en construction)
- Distribution des fiches supports présentes sur le site (attention pour la 2<sup>nd</sup>e MTNE, des vœux de 1<sup>ère</sup> ne tiennent pas compte de la réforme et l'ancienne appellation apparaissent toujours – exemples :
  - TMSEC à remplacer par MEE
  - TFCA à remplacer par MFER
- Evaluation des vœux d'affectation provisoires lors des conseils de classe
- Convocation des élèves en difficultés dans cette phase (cohérence du projet, décalage au regard des résultats...). Avec document d'appui
- Visio avec parents le jeudi 7 avril à 18h (diaporama et ENT en appui)
- Entretien individualisé Elève-Parents-professeurs le mardi 12 avril 2022 avec :
  - Relecture de la fiche provisoire
  - Appui sur bulletin et autres documents liés à la scolarité
  - Présence de la direction, Cpe, Psy EN
- Avant le 31 mai

# Les Ressources disponibles

## Institutionnelles



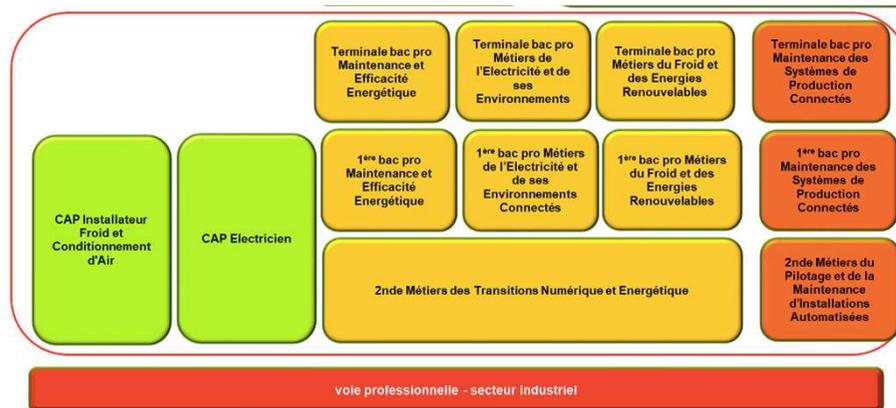
Site « La nouvelle voie PRO »



Site gouvernemental

# Les Ressources disponibles

L'ENT – Lycée Charles de Gaulle



Espace  
« Voie professionnelle »

**Après la 2<sup>nd</sup>e Famille de Métiers**

Par admin lctdg, publié le mardi 29 mars 2022 06:24 - Mis à jour le mardi 29 mars 2022 09:06

La réforme de la voie professionnelle a permis aux élèves de découvrir des formations différentes et complémentaires dans une même famille de métiers. Maintenant c'est l'heure du choix.

**Transformation de la voie professionnelle : les enjeux**

Tout comprendre sur la nouvelle voie professionnelle e...



Espace  
« Après la 2<sup>nd</sup>e Famille de M. »





# Caractéristiques des vœux

**Depuis la campagne 2017, il n'y a plus de bonus pour le 1<sup>er</sup> vœu.**

## **Les types de vœux**

Il y a 4 types de vœux pour les formations traitées dans AFFELNET LYCEE :

- « **non contingentés** » c'est-à-dire sans capacité d'accueil limitée ;
- « **contingentés** » c'est-à-dire à capacité d'accueil limitée ;
- « **commissions** » (pré-affectation sans barème, décision prise à l'issue de commissions pédagogiques préalables ou par les établissements privés) ;
- « **recensement** » ne donnant lieu à aucune décision d'affectation (apprentissage, sortie de l'académie). Les décisions sont initialisées à la valeur indiquée dans le paramètre « libellé de la décision des vœux de recensement » (non modifiable).

# La Saisie

## Qui saisit ?

Les familles des **élèves de 2<sup>nd</sup>e** professionnelle indiquent les vœux sur les fiches d'intention téléchargeables depuis l'espace ressources **pour saisie par l'établissement directement** dans **l'application AFFELNET LYCEE.**

## Après la saisie

Un **document récapitulatif** sera donné aux familles pour vérification et signature.

# Le barème

Seul un barème avec notes est utilisé, il se fonde sur les résultats scolaires (**moyennes** de l'année en cours).

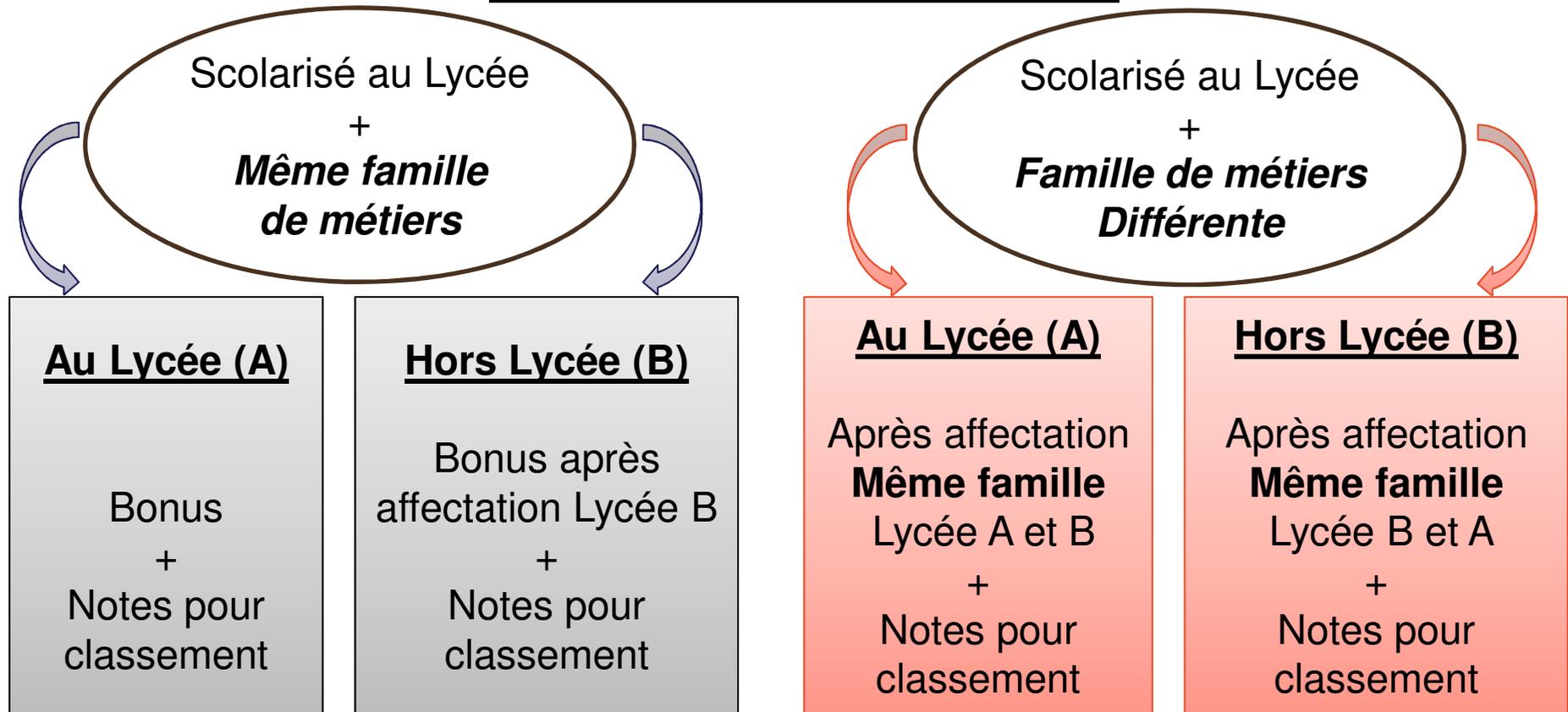
**L'établissement d'origine** doit saisir **manuellement** les notes correspondantes aux matières demandées.

# Les Vœux

10 vœux maximum (5 Hors académie)

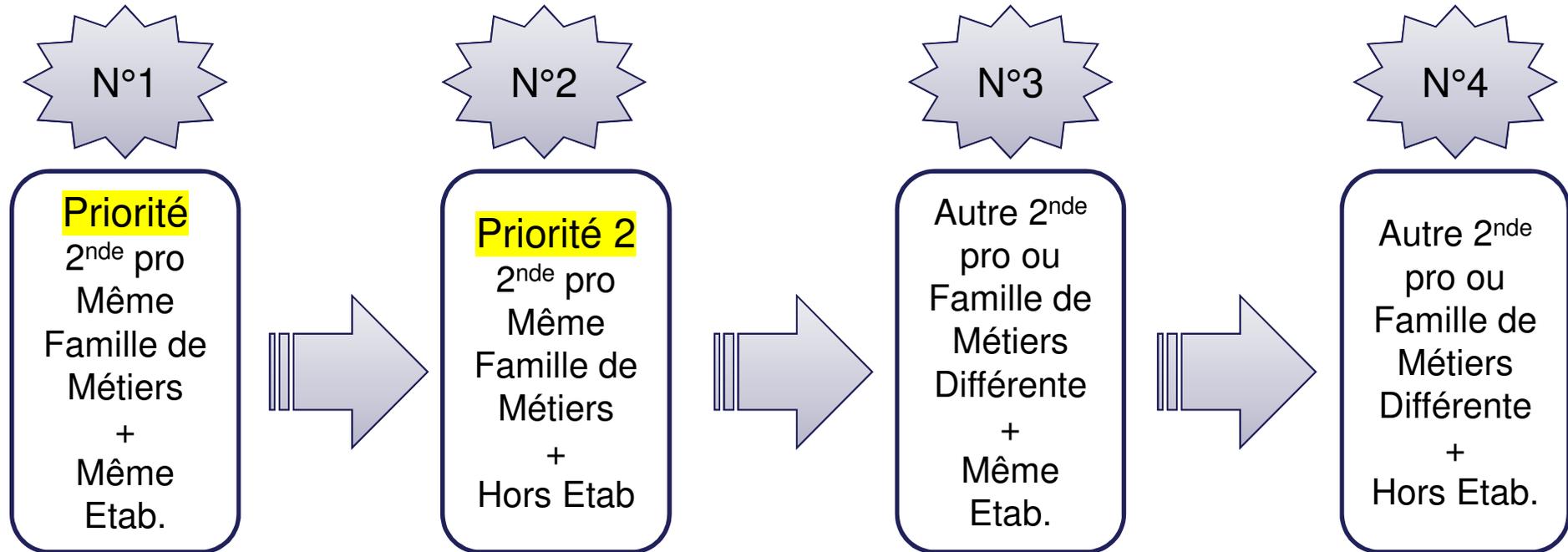
# Les BONUS de points

## Cas concrets – 1<sup>ère</sup> Professionnelle



# Les BONUS de points

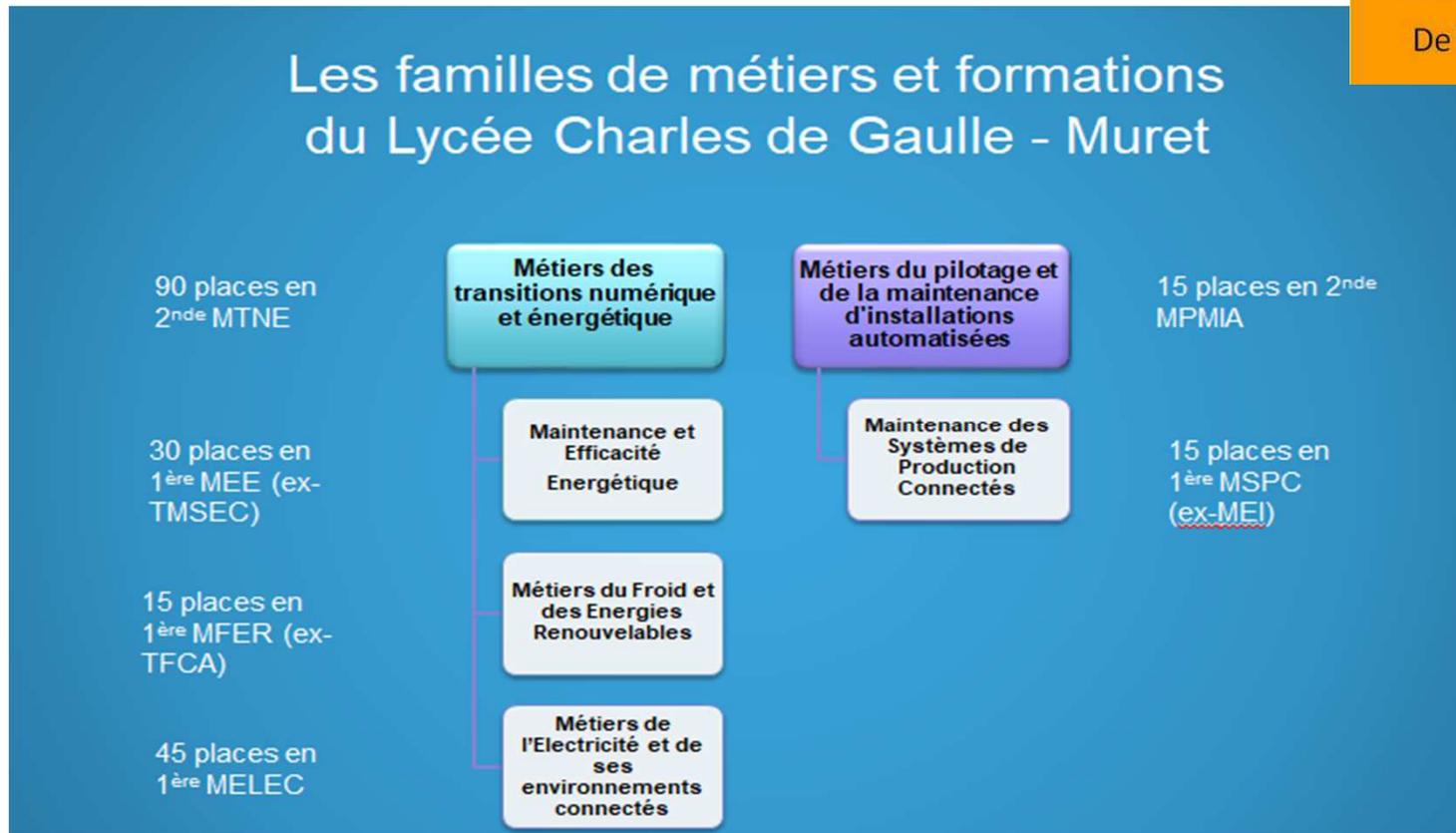
En résumé



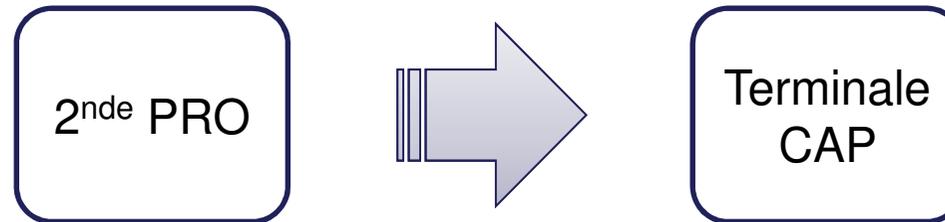
# Etats des lieux Lycée CDG



## Les familles de métiers et formations du Lycée Charles de Gaulle - Muret



# Particularités – Passerelles Réorientation



**Référence réglementaire : Article D333-2**

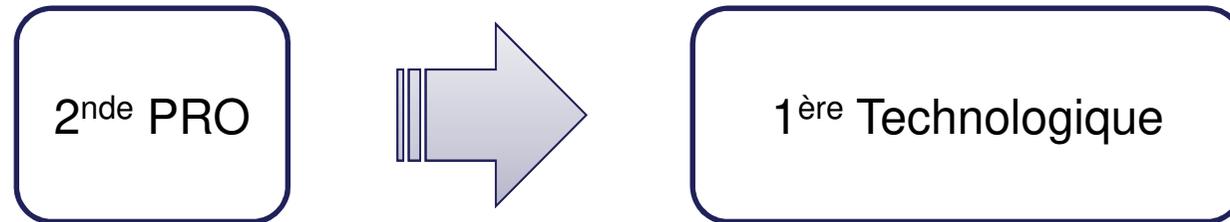
*Des passerelles permettant une adaptation des parcours sont organisées entre les voies générale, technologique et professionnelle ainsi qu'entre les cycles de la voie professionnelle.*

**Modalités**

- Demande de la famille
- Avis du conseil de classe
- Affectation par la Direction Académique

**Procédure**

Pas de recours à AFFELNET pour le niveau terminale



**Référence réglementaire : Article D333-18**

*un élève parvenu au terme d'une seconde ou d'une première professionnelle peut être autorisé à poursuivre des études conduisant à un baccalauréat général ou technologique.*

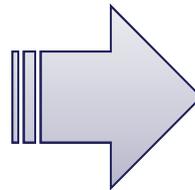
**Modalités**

- Demande de la famille
- Avis du conseil de classe
- Autorisation par la Direction Académique

**Procédure**

AFFELNET  
pour la 1<sup>ère</sup> technologique

2<sup>nd</sup>e PRO



Enseignement Agricole

	<b>DEMANDE DE DEROGATION ET D'ADAPTATION DU PARCOURS DE FORMATION VERS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE</b> RENTREE 2022
---	--

Ce dossier devra être adressé par l'Établissement d'Accueil au  
SRFD/DRAAF - Cité administrative – Bât E – Boulevard Armand Dupontal 31074 TOULOUSE Cedex  
A l'attention de Madame SZPRENKEL

Il sera accompagné des documents suivants :

- Annexe 1
- Bulletins scolaires de l'année en cours
- Avis renseignés (Établissements d'accueil et d'origine)
- Annexe 2 (en cas de retour en formation)

<b>COMPLÉTER</b> N° IDENTIFIANT NATIONAL ELEVE <input type="text"/> NOM ..... PRENOM ..... Date de naissance..... Sexe :    M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Nom, prénom du représentant légal de l'élève..... Adresse N°..... Rue/Av..... Code postal..... Commune..... Téléphone.....	<b>ETABLISSEMENT D'ORIGINE :</b> Public <input type="checkbox"/> Privé sous contrat <input type="checkbox"/> Privé hors contrat <input type="checkbox"/> Cachet de l'Établissement d'origine  Code Établissement <input type="text"/>
---	--

## Cf CIRCULAIRE

*Circulaire « les passerelles et adaptation des parcours vers la voie professionnelle de l'enseignement agricole » et Dossier « Demande de dérogation et d'adaptation du parcours de formation vers la voie professionnelle agricole ».*

### Modalités

- Demande de la famille
- Avis du conseil de classe
- Dérogation par la Direction Académique

### Procédure

AFFELNET

